

Monsieur le Ministre F. Fayot
Ministre de l'Economie

Madame la Ministre C. Dieschbourg
Ministre de l'Environnement

Luxembourg, le 2 mars 2021

Concerne : demande d'information relative aux critères présidant à l'avenir à
l'implantation d'industries

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Certains projets d'implantations de nouvelles industries au Luxembourg ont engendré dans le passé une discussion de fond d'une part

- quant aux critères de développement durable devant être à la base d'une politique de diversification économique au Luxembourg,
- ainsi que sur la façon selon laquelle ces critères devraient être validés / mis en œuvre.

Suite notamment aux dossiers Knauf et FAGE, il semble effectivement exister un consensus politique que l'établissement de tels critères est de mise.

Un des points clés dans tous les débats en la matière est que toute firme intéressée devrait connaître à un stade précoce si - oui ou non - son implantation / l'extension de ses activités est souhaitable respectivement est en concordance avec la politique gouvernementale et avec les principes environnementaux en vigueur.

Parallèlement à ce consensus déclaré, le Mouvement Ecologique doit constater que

- dans le cadre du dossier Google, le gouvernement plaide devant le tribunal administratif contre la demande du Mouvement Ecologique tendant à ce que des données sur la consommation en eau seraient à rendre publiques à un stade de planification précoce. Le gouvernement a décidé en effet de ne pas communiquer ces données, qui – selon lui -

devraient être considérées plutôt comme secret d'entreprise et dont la publication prématurée (!) constituerait une violation des droits de cette entreprise ;

- parallèlement aucune information quant à l'avancée des discussions sur l'orientation des critères mentionnés en haut, sur leur validation, les règles de leur application n'est connue;
- alors que la présidente de la Fedil déclare dans une interview récente sur RTL / dans le magazine Paperjam que toute transparence dans de tels dossiers serait aberrant et problématique.

Dès lors notre organisation se permet de vous demander de nous informer

- si vos ministères travaillent à l'établissement de tels critères ;
- si vous entendez assurer un échange sur ces critères avec les milieux concernés, c.à.d. non seulement avec le milieu économique mais aussi avec les ONG environnementales et les syndicats ;
- si vous avez une stratégie relative à l'application concrète de ces critères: est-ce qu'ils seront arrêtés dans un texte législatif ou réglementaire ? Qu'en est-il de la transparence des décisions, est-ce qu'il est prévu que le ministère ou les ministères compétent(s) donnera / donneront un accord de principe respectivement un refus à un stade précoce, communiqué ou non au public ? Est-ce que ces accords de principe auront un impact de quelque façon que ce soit sur une procédure publique éventuelle ?

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur les Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Blanche Weber
présidente

